

l'étalement de la totalité ou d'une partie de ces frais sur une période de trois ans. On réaliserait ainsi un meilleur rapprochement entre les frais et le revenu qui en découle.

Les entreprises peuvent également déduire à titre de dépenses d'affaires courantes la totalité des frais de lobbying qu'elles engagent pour obtenir du gouvernement un traitement privilégié. Pourquoi les contribuables devraient-ils financer une part de ces frais, lorsque les efforts de ceux qui font du lobbying dans l'intérêt public ne sont ordinairement pas subventionnés? La déduction des frais de lobbying des sociétés devrait être interdite.

De plus, les contribuables ne devraient pas avoir à subventionner la publicité de nature politique. Les frais de publicité qui ne se rattachent pas directement aux produits de l'entreprise ne devraient pas être déductibles.

### *Lutte contre la fraude fiscale*

Revenu Canada a radicalement réduit la vérification des comptes des entreprises. En 1974, le ministère a vérifié plus de 7 p. 100 des déclarations d'impôt des sociétés. En 1981-1982, ce pourcentage avait baissé à 4 p. 100. Il a dégringolé à 2,6 p. 100 en 1983-1984 et n'atteindra que 1,8 p. 100 en 1989-1990. Cette baisse extraordinaire de la vérification des déclarations d'impôt des sociétés s'est produite en dépit du fait que chaque dollar consacré par Revenu Canada à cette activité en rapporte 17.

### *Impôt minimum des sociétés*

Beaucoup de grandes sociétés continuent à payer l'impôt à des taux effectifs extrêmement bas. Même si les mesures que nous préconisons ci-dessus sont mises en oeuvre, quelques-unes arriveront probablement à trouver des moyens d'éviter l'impôt sur d'importantes parties de leurs bénéfices. Pour veiller à ce que toutes les sociétés paient leur juste part d'impôt et que toutes assument à peu près la même charge fiscale, nous imposerions un impôt minimum strict basé sur les «bénéfices comptables» des sociétés. Dans leur réforme fiscale, les conservateurs ne sont même pas allés aussi loin que leurs homologues «conservateurs» des États-Unis. En 1986, le gouvernement américain a considérablement resserré son impôt minimum sur le revenu des sociétés. Les versements d'impôt des entreprises qui, vers le milieu des années 1980, ne représentaient que moins de 8 p. 100 du budget fédéral, ont presque atteint 12 p. 100. Le taux d'imposition effectif moyen de 250 des plus grandes sociétés américaines est passé de moins de 15 p. 100 à plus de 25 p. 100. En même temps et cela prouve qu'une imposition équitable des sociétés ne décourage pas les investissements productifs, l'investissement fixe réel des entreprises s'est accru à un rythme annuel de 6 p. 100 depuis 1986, soit près de trois fois plus rapidement que dans les cinq années précédentes.

Les néo-démocrates imposeraient un impôt minimum de 20 p. 100 sur le revenu des sociétés. Ce taux, égal à celui des États-Unis, assurerait des niveaux comparables d'imposition des sociétés dans les deux pays.